

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Session ordinaire du 09 octobre 2025

Numéro d'inscription au registre

ou extraordinaire du

Numéro de la délibération

2025-33

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ Héric, Maire

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Présents : MM. (1) ANDRÉ Héric, BOURGEOIS Gladys, DELANNAY-MALESPINE Rosie, MICHINEAU Magloire, TALBOT Rudia, BOURGEOIS Charles, MONTHOUEL Claudine, RÉNIA BOURGEOIS Kessy, CASTELNEAU Carole, RÉNIA-DELANNAY Marlène, PLANTIER Rolland DAVID SAMUEL Linda

Excusés : MM. (1) RENIA Anselme (Procuration donnée à Madame MONTHOUEL Claudine), RÉNIA Olivier (Procuration donnée à Madame RÉNIA-BOURGEOIS Kessy), CARRIÈRE Ruddy, MARCIN Jennifer (Procuration donnée à Madame DAVID SAMUEL Linda)

Délibération affichée

Le 17/10/2025

A VIEUX-FORT

Le 09 octobre 2025

Le Maire,
(Signature)

Absents : MM. (1), GÉLARD Didier, BOURGEOIS Dylan, DELANNAY Célia,

OBJET : Prise en charge des frais de transport Aller et Retour Dominique/Guadeloupe de la Cheffe du Territoire KALINAGO, Madame Anette SANFORD par la commune de VIEUX-FORT pour sa participation au Mémorial Yance : Remboursement au CO.RE.CA

(2) Monsieur le Maire relate la manifestation qui s'est tenu à la fin du mois de janvier 2025 sur le site de Mazarin à VIEUX-FORT.

Approuvé :

A

Le

Le Préfet.

Il explique les engagements qu'il a pris avec le CO.RE.CA, afin de garantir la présence de la Cheffe du Territoire KALINAGO, Madame Anette SANFORD à cette manifestation et insiste sur l'importance historique et culturelle d'une telle rencontre.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 ;

Vu la prise en charge par le CO.RE.CA des frais de transport en lieu et place de la commune pour faire face à l'urgence ;



Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la prise en charge des frais de transport Aller et Retour Dominique/Guadeloupe de la Cheffe du Territoire KALINAGO, Madame Anette SANFORD par la commune de VIEUX-FORT pour sa participation au Mémorial Yance en remboursant le CO.RE.CA.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, pour 3 voix contre.

DÉCIDE

Article 1 : De prendre en charge les frais de transport Aller et Retour Dominique/Guadeloupe de la Cheffe du Territoire KALINAGO, Madame Anette SANFORD pour sa participation au Mémorial Yance en remboursant le CO.RE.CA.

Article 3 : D'imputer la dépense à l'article 011-6251-020 du Budget de la commune ;

Article 4 : De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision ;

Article 5 : De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 3

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de
MM. PLANTIER Rolland, DAVID SAMUEL Linda

Pour expédition conforme :

Le Maire,



Héric ANDRÉ. /

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art. L.2131-1 du CGCT).